DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Impacts sur la médecine de premier recours

Entre promesses de revalorisation et incertitudes du terrain

Les médecins de famille ont le souffle court face à l'introduction prochaine du TARDOC. Entre incertitudes administratives, promesses de revalorisation et échéances qui se rapprochent, le pouls de la médecine de premier recours bat en accéléré.

Les autorités promettent une meilleure reconnaissance de la médecine de premier recours avec une augmentation de 10 % de revenus grâce à un chapitre spécifique. Celui-ci inclurait davantage de prestations de consultation, de temps de coordination et une revalorisation de certains actes de nos assistant·es médicales·médicaux. Sur le terrain, les médecins demeurent sceptiques quant à cette promesse, d'autant plus qu'elle se ferait au détriment d'autres spécialités, en raison de la neutralité des coûts imposée. J'ai le sentiment que, pour l'instant, chacun·e se sent un peu isolé·e dans sa pratique de tous les jours, sans savoir quelle formation spécifique suivre : celle de notre faîtière fédérale, de notre société cantonale, du support de notre dossier patient informatisé ou celle de notre organisme de facturation ?

Un casse-tête pour le quotidien

Déjà, il a fallu se débrouiller pour savoir s'il fallait faire (re)connaître des droits acquis. Puis découvrir les chapitres généraux et spécifiques : quelles prestations disparaissent, quelles sont les nouvelles, lesquelles sont cumulables ou non et comment calculer le cumul des prestations sur trois ou six mois, etc. Il semblerait que la consultation se limite toujours à 20 minutes, qu'elle soit générale ou spécifique, que l'examen clinique devienne accessible aux médecins praticien·nes, que nous n'ayons pas le droit à plus de deux urgences par jour — même si celles-ci seront désormais décidées par les médecins ou les assistant·es et non plus les patient·e·s. Il semblerait également que nous ne puissions rédiger qu'un courriel de cinq minutes par jour, avec un maximum de quatre par mois et par patient·e. Par ailleurs, un nouveau chapitre de médecine palliative fait son apparition (applicable aux maladies chroniques ?), et le temps en absence ne semble plus limité…

> Beaucoup se demandent encore s'il conviendrait ou non de constituer des réserves financières, au cas où les assureurs prendraient davantage de temps pour les remboursements.

Encore un peu de temps pour comprendre mais pas trop !

À trois petits mois de l'introduction du TARDOC (lorsque j'ai rédigé cet article), il est difficile pour moi d'être exhaustive. Les informations s'accumulent et le temps se raccourcit jusqu'à l'échéance du 1er janvier. Beaucoup se demandent encore s'il conviendrait ou non de constituer des réserves financières, au cas où les assureurs prendraient davantage de temps pour les remboursements.

Pas sûre qu'il y ait beaucoup de collègues qui passent des vacances de fin d'année très reposantes… Allez, courage à toutes et tous !

Dre Myriam Ingle
Spécialiste en médecine interne générale, Co-présidente de Médecins de famille Vaud (MFVaud)

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.